

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 13

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Coralie PERSIANI, Adeline ANCENAY, Geoffroy GOIRAND.

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Martine AZIZ-GUILLEMOT, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Guylène SELIN, Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

Date d'envoi de la convocation : 06/12/2022

Délibération n° 2022-71 Octroi d'une subvention à l'association Help 4 Africa- Help 4I 212 dans le cadre du 4L Trophy 2023

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les représentants de l'association Help 4 Africa-Help 4I 212 l'ont sollicité afin d'obtenir une subvention pour leur projet.

Il rappelle que le 4L Trophy a pour but d'acheminer des fournitures scolaires et sportives à l'association « Les enfants du déserts » afin qu'elles soient distribuées aux enfants marocains les plus démunis. Les équipages doivent également apporter au village de départ 10 kgs de nourriture non périssable pour la Croix Rouge Française.

Le départ se fait de Biarritz pour Marrakech sur 10 jours et près 6 000 kms.

Le budget de l'association est de 9 790 €. Il permettra de financer les frais d'inscription (3 200 €), l'achat et la réparation de la 4L (4 000 €), l'assurance (90 €), les frais de transport (1 300 €) et divers frais (équipements, matériels, imprévus, ... 1 200 €)

Compte tenu l'intérêt de la démarche et la dimension humanitaire de ce projet, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association « Help 4 Africa- Help 4l 212 » pour sa participation à l'édition 2023 du 4L Trophy

A Montanay, le 16 décembre 2022

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, GILBERT SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 20/12/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-216902841-20221215-D202271-DE